

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD118

présenté par

Mme Abeille, Mme Allain, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

-----

### ARTICLE 65

Après l'alinéa 6, insérer deux alinéas ainsi rédigés :

« 2° *bis* Après le mot : « fixe », rédiger ainsi le troisième alinéa de l'article L. 123-1-3 :

« Il fixe les modalités permettant de parvenir à la fin de l'artificialisation nette des terres en 2025. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à stopper l'artificialisation des terres d'ici 2025, objectif rappelé lors de la conférence environnementale de septembre 2012.